JEUX OLYMPIQUES / PARALYMPIQUES

UNSA DEMANDE 4000 € !

Le syndicat **UNSA GROUPE RATP** a été reçu par la Direction SEM dans le cadre de la négociation JOP 2024 pour une 6ème bilatérale.

Depuis le début des discussions, votre syndicat UNSA met la pression sur les décideurs pour obtenir une enveloppe budgétaire conséquente. Cela doit contribuer à reconnaitre l'investissement exceptionnel des agents à son juste titre durant cette période.

Nous avons été jusqu'à suspendre tout dialogue social avec l'entreprise.

Grâce à votre soutien, nous avons été entendus et en à peine 10 jours, notre première victoire est arrivée avec l'annonce d'une enveloppe supplémentaire pour une compensation financière à la hauteur des efforts demandés.

PROPOSITIONS DIRECTION VOLET SOCIAL	REVENDICATIONS UNSA GROUPE RATP	COMMENTAIRES
◆ 1 gratification exceptionnelle de 500 € - 600 € maxi pour la période *Jeux Olympiques (JO)* *(24 juillet 2024 au 11 août 2024)* ◆ 1 gratification exceptionnelle de 300 € - 400 € maxi pour la période *Jeux Paralympiques (JP)* *(28 août 2024 au 08 septembre 2024)*	**une prime fixe** **☞ 1200 € pour tous** *(toute la période JO/ JP)*	Pour le syndicat UNSA, tous les agents au cours de la période JOP 2024 *(soit 31 jours en incluant la période du 12 août au 27 août 2024)* doivent être récompensés de la même manière. Grace à **UNSA GROUPE RATP**, complétée de la prime journalière *(874,17 €)*, c'est déjà l'assurance de toucher **2074,17 € maxi**.
Attribution d'une Prime Journalière en fonction des stations et des gares situées dans les zones géographiques de travail impactées lors des compétitions sportives : ◆ 777, 04 € maxi ◆ 330, 22 € mini *(calculée pour 22 jours de travail)*	**une prime Journalière** **☞ 874.17 € maxi** **☞ 485.65 € mini** *(pour 22 jours de travail)*	Les stations et gares sont réparties en fonction de 3 catégories : **- sites directement impactés** *(stations et gares avec les sites JOP desservis, les lieux d'arrivée (grandes gares de paris, aéroports, gros pôles d'échange)* **- sites fortement impactés** *(stations et gares considérées comme satellites et pas directement impactées)* **- sites faiblement impactés** *(toutes les autres stations et gares)*
Attribution d'une prime *« vivier mobilisation des Agents de Maîtrise opérationnels »* de 150 €	**UNSA demande une compensation pour l'agent ayant intégré le vivier de ☞ 500 €**	Ce vivier d'agents de l'encadrement n'est pas à confondre avec l'astreinte.
Application possible pour tous les agents du protocole d'accord relatif au renforcement ponctuel de jours travaillés sur repos *(1500 € en moyenne au total)*	**Pour les agents, le travail sur repos représente un gain total moyenné de ☞1500 €**	L'existence et la possibilité d'appliquer ce protocole de travail sur repos permet aux agents de gérer leur activité au mieux de leur besoin.
Total de l'enveloppe proposée par la Direction ***(Prime fixe + prime journalière + vivier + travail sur repos)*** **: 3400 €**	**Total des demandes UNSA** ***(Prime fixe + prime journalière + vivier + travail sur repos)*** **☞ 4000 €**	**UNSA GROUPE RATP continue à mettre la pression à tous les niveaux pour aboutir à un bon compromis**

➲ *Le prochain rendez-vous de négociations avec la Direction SEM et tous les syndicats représentatifs, est prévu le 26 avril 2024 afin d'annoncer ce qui sera attribué en définitive aux agents.*

UNSA GROUPE RATP

déterminé sur ses demandes, vous tiendra informé du résultat final

(rapprochez vous des délégués et suivez nos pages internet, facebook, Watsapp, pour plus d'informations)

www.unsa-grouperatp.fr

Bagnolet Avril 2024, JOP SEM